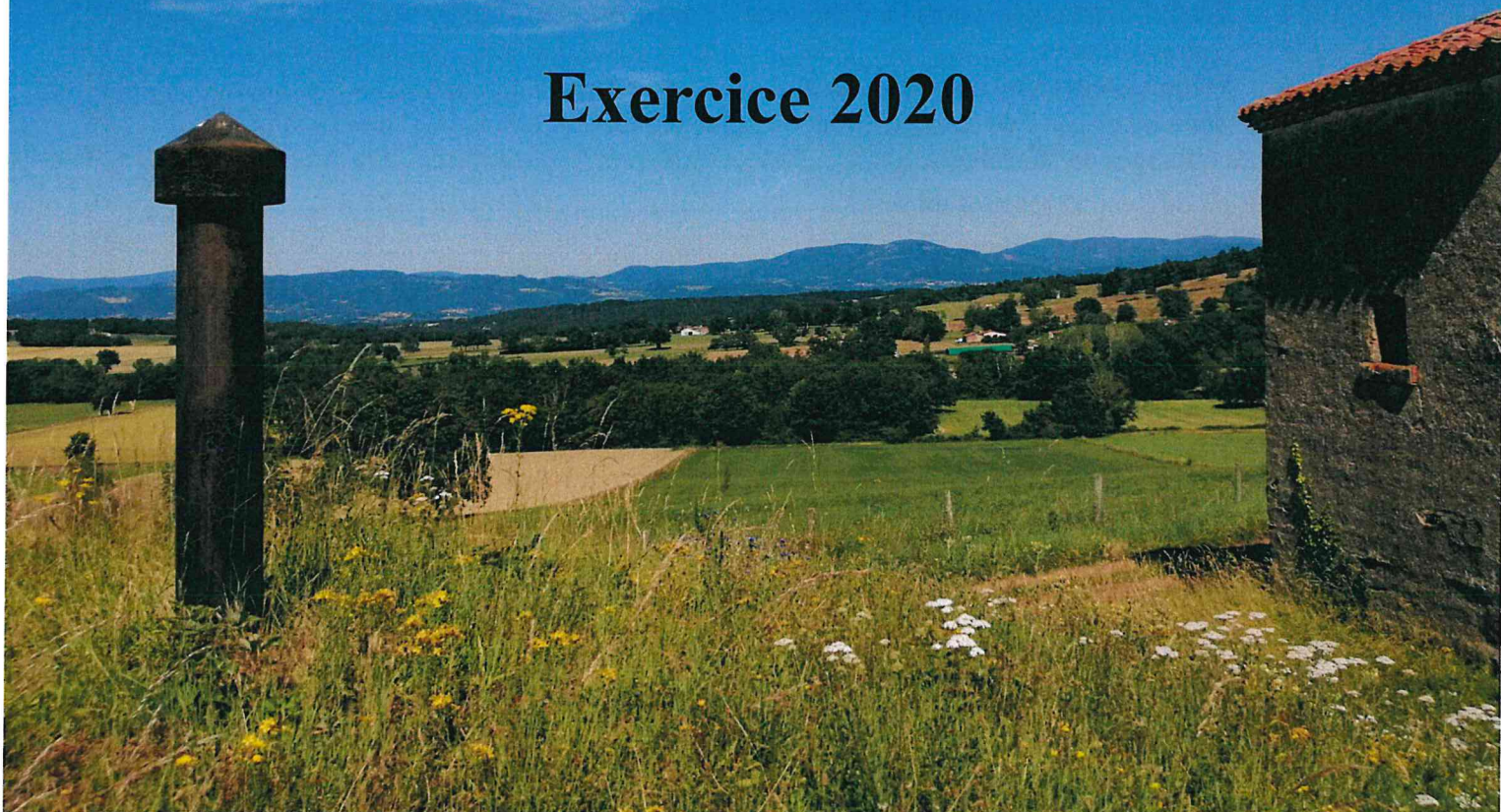


SIAEP Rive Gauche de la Dore

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

Exercice 2020



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	7
1.4.	Nombre d'abonnés	7
1.5.	Eaux brutes	10
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	10
1.6.	Eaux traitées.....	11
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	11
1.6.2.	Production	11
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes	14
1.6.6.	Volume consommé autorisé	14
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	14
1.8.	Les ouvrages de stockage	14
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3.	Recettes	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	25
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Les travaux réalisés ou planifiés en 2020	27
4.3.	Montants financiers.....	29
4.4.	État de la dette du service	27
4.5.	Amortissements	29
4.6.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
4.7.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'eau	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	30
5.2.	Opérations de coopération décentralisées (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	30
6.	Actions de communication.....	32
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

1. Caractérisation technique du service

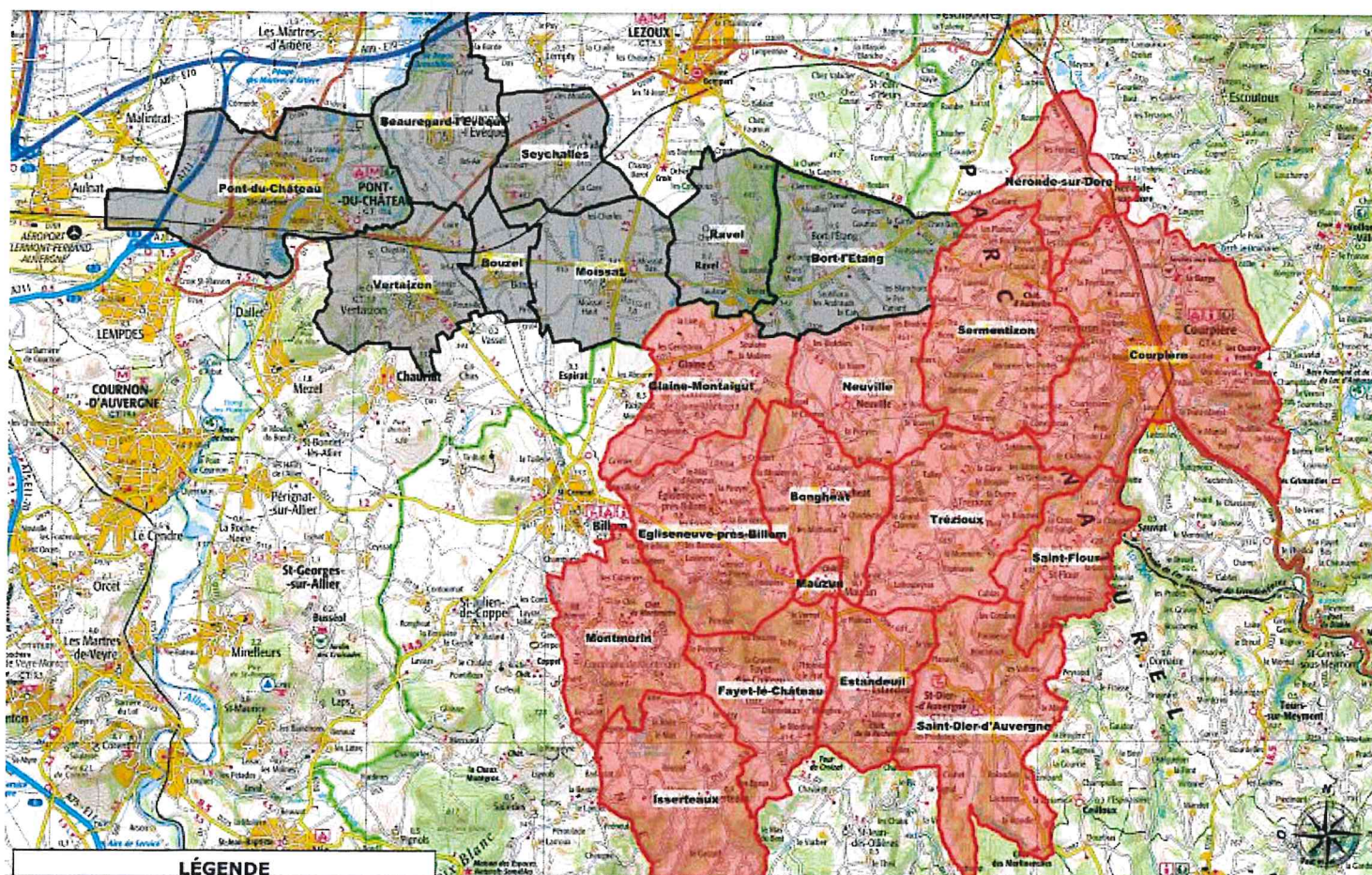
1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour l'Etang, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom



Zone Noire : territoire traversée par une conduite du SIAEP

Zone Rouge : territoire adhérent au SIAEP – Eau potable desservie par le SIAEP

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☒	☐

• Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

• Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

• Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

Révision en cours de réflexion pour une mise à jour suite à la modification des modes de paiement

• Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

Schéma Directeur d'alimentation en eau potable en cours de réalisation.

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ Régie par Régie à autonomie financière

Le SIAEP est une collectivité territoriale.

Les décisions importantes sont prises lors des Comités Syndicaux composés des deux délégués par commune adhérente.

L'assemblée délibérante a été élue le 21 JUILLET 2020, elle est composée des membres suivants :

BONGHEAT	Madame	GRIMARD Angèle	Déléguee
	Madame	GUILHOT Laurence	Déléguee
COURPIERE	Monsieur	GOSIO René	Délégué
	Monsieur	PFEIFFER Bernard	Vice-Président
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	Monsieur	CASSOUX Brice	Délégué
	Monsieur	SWITEK Samuel	Délégué

* Approbation en assemblée délibérante

ESTANDEUIL	Madame	BROSSEL Véronique	Déléguée
	Monsieur	TRAVERS Jean-Michel	Vice-Président
FAYET LE CHÂTEAU	Madame	OBOLENSKY Jennifer	Déléguée
	Monsieur	BELNOU Jean Bernard	Délégué
GLAINE MONTAIGUT	Monsieur	PIC BERNARD	Délégué
	Monsieur	PARROT Yohann	Délégué
ISSERTEAUX	Monsieur	CHARBONNEL Dominique	Vice-Président
	Monsieur	ROCCHETTO Lionel	Délégué
MAUZUN	Monsieur	RALUY Olivier	Délégué
	Monsieur	RENE Roland	Délégué
MONTMORIN	Monsieur	PIREYRE Eric	Vice-Président
	Monsieur	MASSON Lucien	Délégué
NERONDE-SUR-DORE	Monsieur	GONIN Michel	Président
NERONDE-SUR-DORE	Monsieur	BAUDIMENT Philippe	Délégué
NEUVILLE	Monsieur	FAYET Pierre	Vice-Président
	Madame	MATHIEU Nelly	Déléguée
SAINT-DIER D'AUVERGNE	Monsieur	JUILLARD-CONDAT Claude	Délégué
	Monsieur	SESSA Jean-Louis	Délégué
SAINT-FLOUR L'ETANG	Monsieur	DOS SANTOS Christophe	Délégué
	Madame	DUGAND Magali	Déléguée
SERMENTIZON	Monsieur	MARTEL Renaud	Délégué
	Madame	DEFFRADAS Christiane	Déléguée
TREZIOUX	Monsieur	BERTIN Frédéric	Délégué
	Monsieur	SEVILLA Paul	Délégué



Monsieur GONIN, Président, accompagné des 6 Vice-Présidents.

Le SIAEP est une équipe de 9 agents répartis de la manière suivante :

Direction : 1 agent

Service Technique : 5 agents

Réparation fuites canalisations
Relève des compteurs
Entretien ouvrages
Suivi qualité de l'eau
Réalisation branchements neufs
Travaux en régie
Intervention chez abonnés

Service Administratif : 3 agents

Planification des interventions
Gestion des abonnés
Émission factures eau
Gestion du personnel
Suivi budgétaire
Mandatement des factures

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 7 840 habitants au 31/12/2020 (7 778 au 31/12/2019).

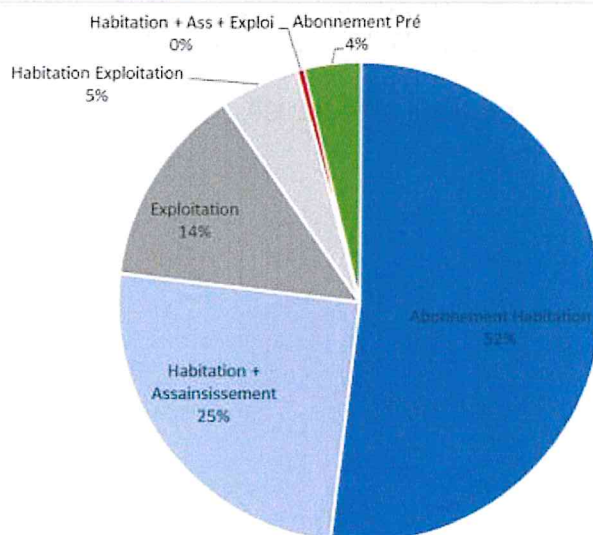
	Population municipale	Population desservie par SIAEP
Bongheat	427	427
Courpiere	4034	1130
Domaize	388	78
Egliseneuve	806	806
Estandeuil	473	473
Fayet le château	362	362
Glaine Montaigut	579	579
Isserteaux	412	412
Mauzun	117	117
Montmorin	720	720
Neuville	381	381
Néronde sur Dore	520	520
Saint Dier d'Auvergne	530	500
Saint Flour l'Etang	282	282
Sermentizon	574	574
Trézioux	479	479
Total	11 084	7 840

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 168 abonnés au 31/12/2020 (5 105 au 31/12/2019).



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020
Bongheat	269	258	17	275
Courpière	602	570	33	603
Domaize	41	39	4	43
Estandeuil	275	269	18	287
Fayet-le-Château	284	261	24	285
Glaine-Montaigut	333	317	18	335
Isserteaux	334	311	24	335
Mauzun	90	82	8	90
Montmorin	385	369	20	389
Neuville	257	271	16	287
Néronde-sur-Dore	277	233	22	255
Saint-Dier-d'Auvergne	479	439	42	481
Saint-Flour l'Etang	207	192	16	208
Sermentizon	413	377	40	417
Trézioux	350	322	32	354
Égliseneuve-près-Billom	505	491	33	524
Total	5 105	4801	367	5 168

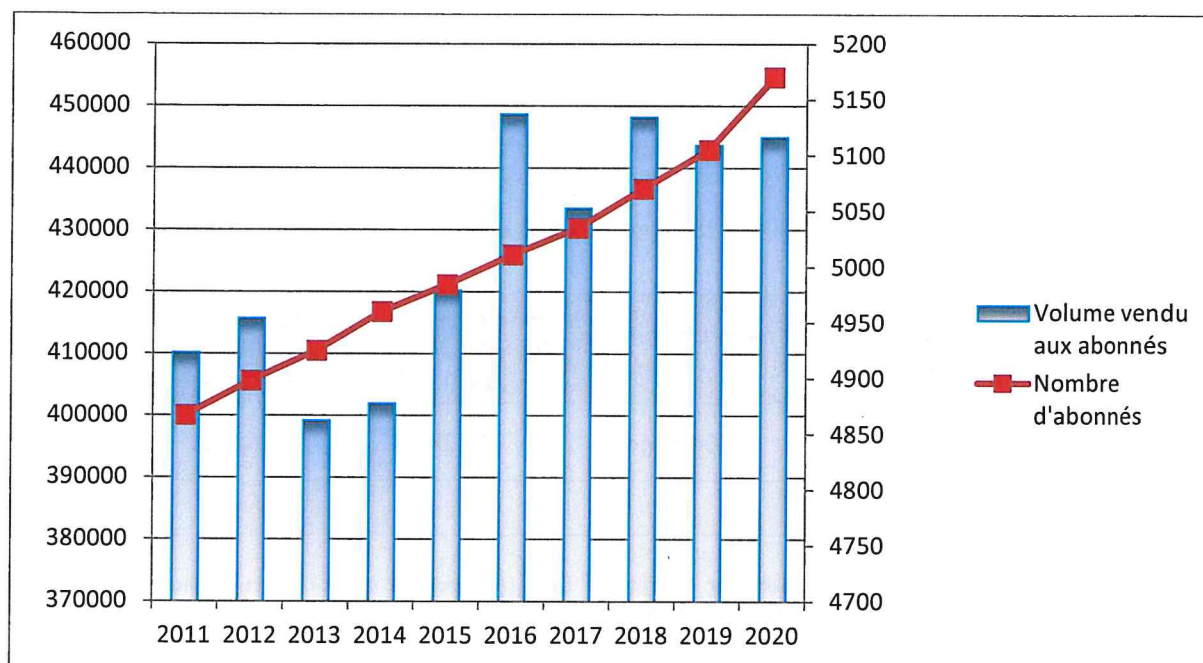
Les abonnés domestiques correspondent aux abonnements habitations et aux exploitations.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,06 abonnés/km au 31/12/2020 (13,51 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,52 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,52 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,07 m³/abonné au 31/12/2020. (86,91 m³/abonné au 31/12/2019).

L'évolution du nombre d'abonné est de 1.3 % entre 2019 et 2020.



En 2020, le SIAEP a créé 65 branchement neuf répartis sur les communes de la manière suivante :

Ville (PC)	Nbre Brcht
BONGHEAT	6
COURPIERE	3
DOMAIZE	2
EGLISENEUVE PRES BILLOM	20
ESTANDEUIL	8
GLAINE MONTAIGUT	3
ISSERTEAUX	1
MONTMORIN	2
NERONDE SUR DORE	5
NEUVILLE	3
SAINT DIER D AUVERGNE	2
SERMENTIZON	5
TREZIOUX	5
Total	65

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 466 092 m³ pour l'exercice 2020 (473 285 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant	2 400 m ³ /jour	473 285	466 092	-1,5%
Total			473 285	466 092	-1,5%

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Localisation de notre puits de captage :

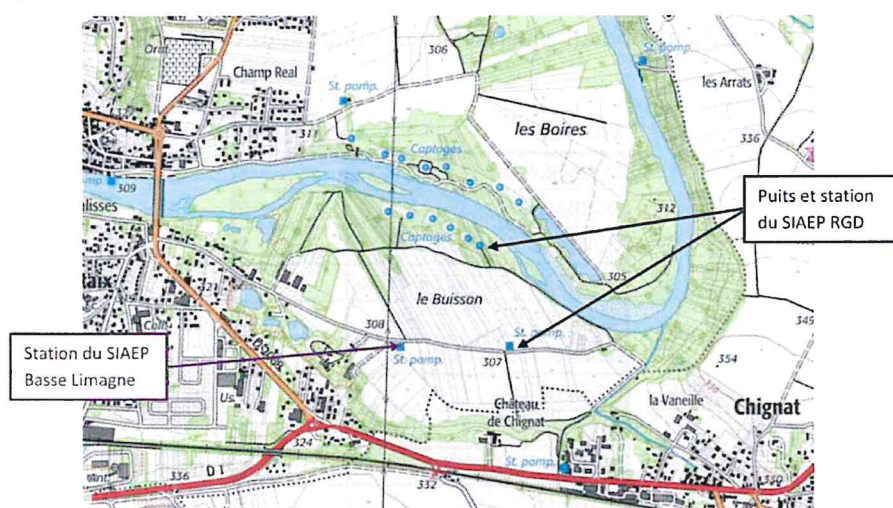
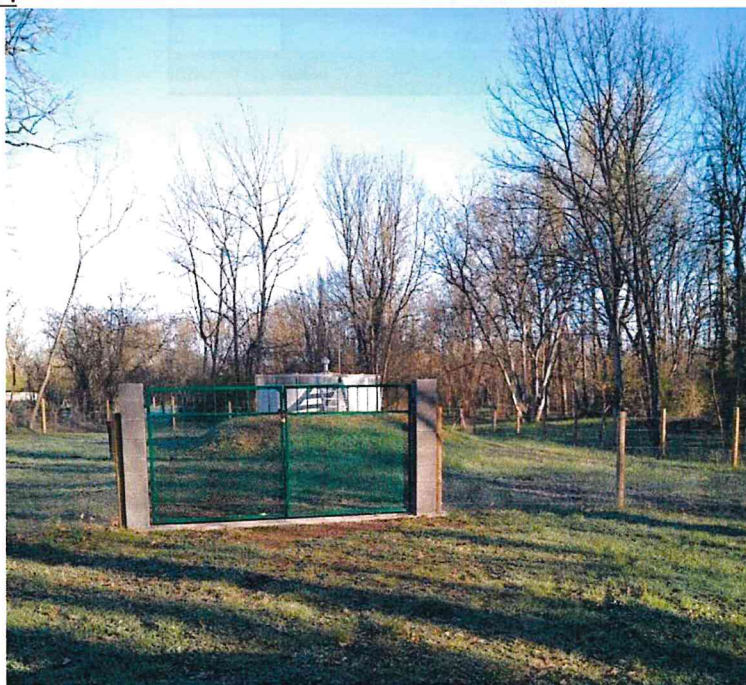


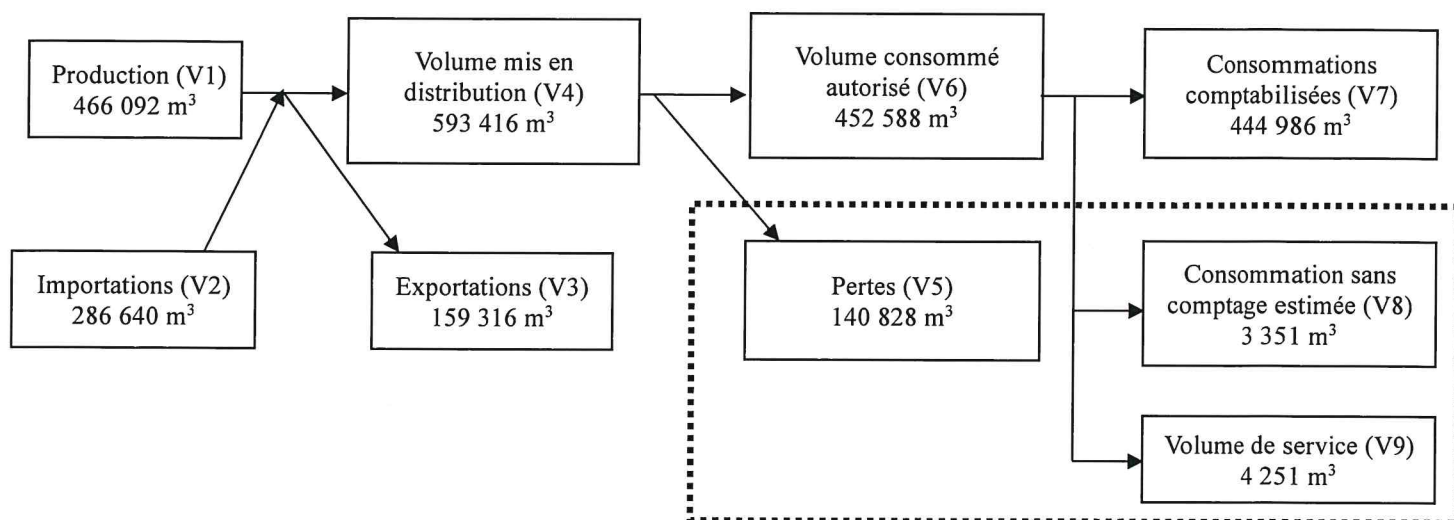
Photo du puits de captage :



Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



Le volume V8 des consommations sans comptage estimée correspond aux volumes dégrévés ou écrêtés.

1.6.2. Production



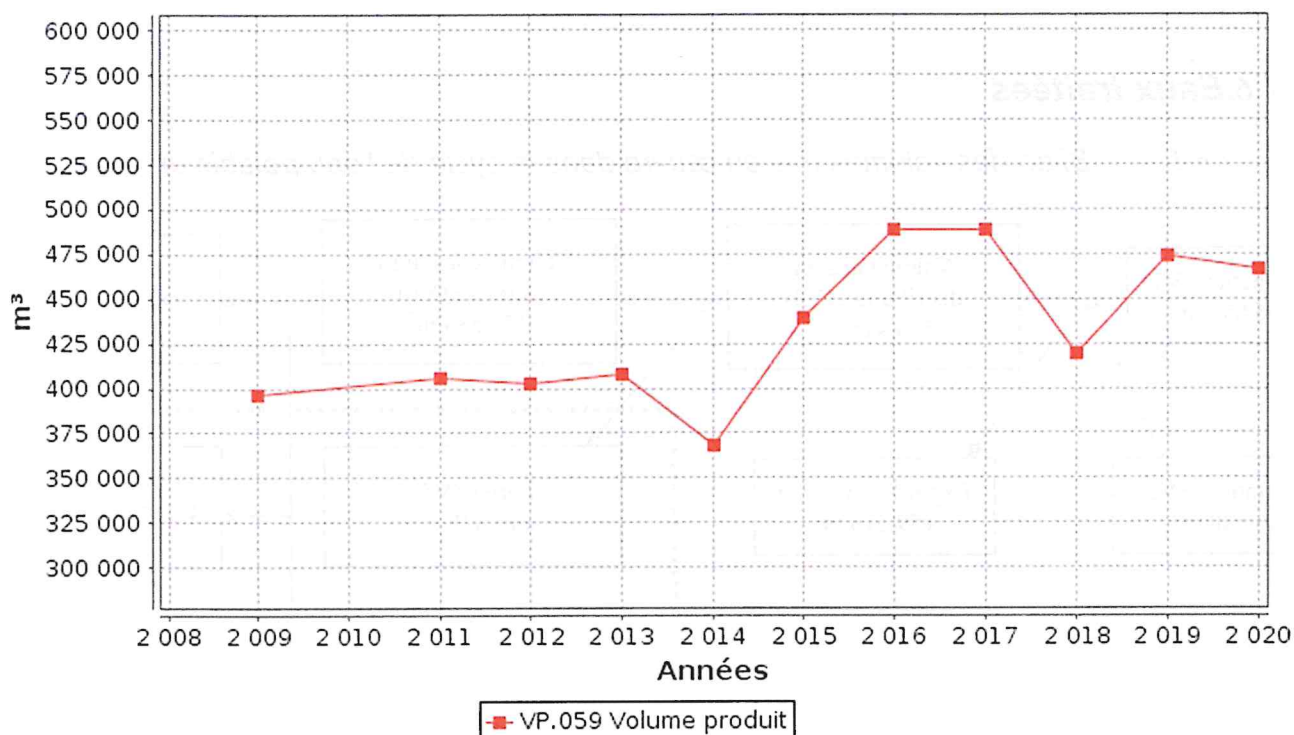
Le service a 7 stations de traitement.

Nom du site de chloration	Commune	Etage de pression	Type de chloration	Asservissement	Contrôle
Pompage de la Boucle du Buisson	Pont-du-Château	Production Bas Service	Chlore Gazeux	Débit du puits	Par analyseur
Station relai n°2 L'Orme	Bongheat	Service transversal	Chlore Gazeux	Débit sortant station de Neuville	Non
Réservoir de Lair	Nérondes-sur-Dore	Bas Service	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Couleyre	Saint-Dier-d'Auvergne	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de Marmy	Sermentizon	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Regard de comptage Le Montheil	Fayet-le-Château	Haut Service	Chloration liquide en ligne	Débit	Non
Réservoir de La Vialle	Montmorin	Haut service	Chloration liquide	Débit entrant	Non

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Puits de la Boucle du Buisson 6	473 285	466 092	-1,5%	90
Total du volume produit (V1)	473 285	466 092	-1,5%	90

Au vu de fonctionnement de nos ouvrages, il n'y a pas de distinction.



1.6.3. Achats d'eaux traitées



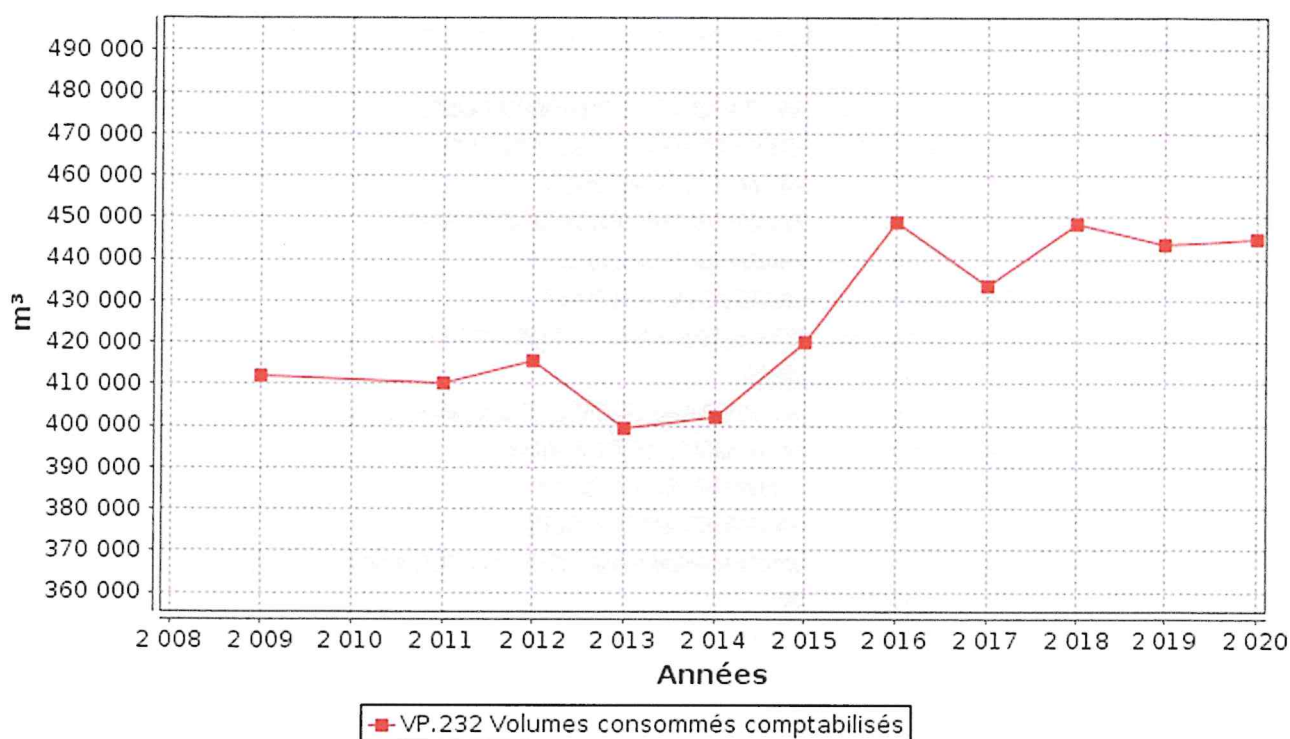
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes achetés en %
SIAEP Basse Limagne	121 206	73 695	-39.2%
SIAEP Bas Livradois (Le Quay + Les Martinanches)	231 265	212 945	-8%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	352 471	286 640	-19%

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



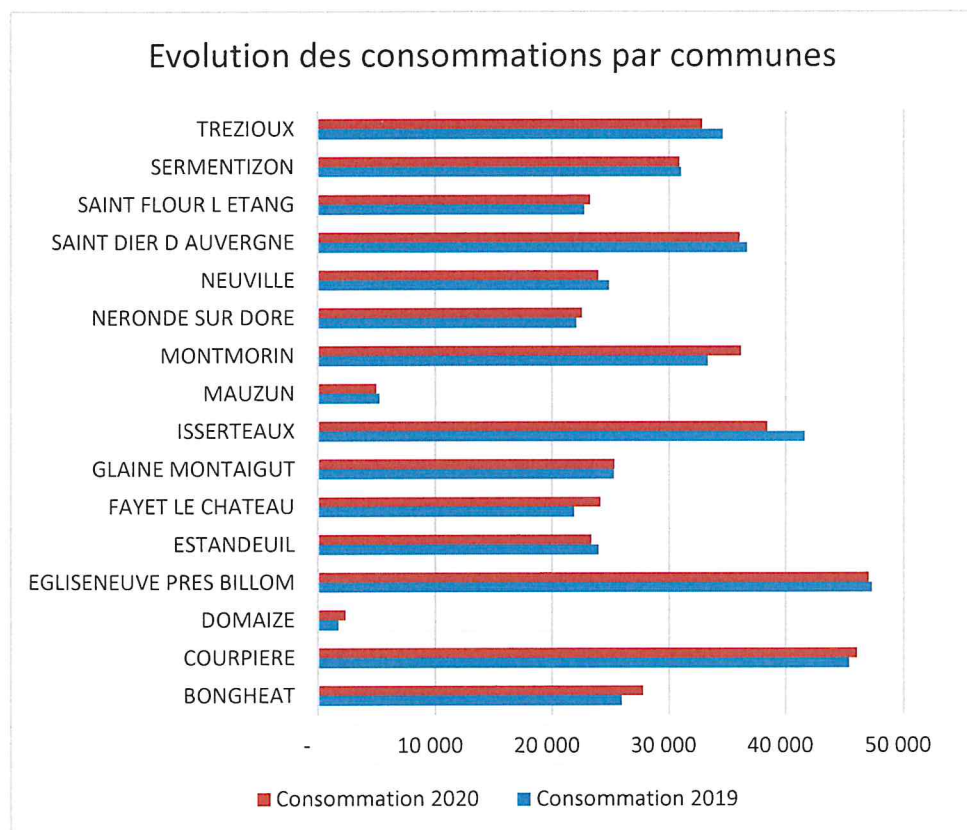
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés	443 685	444 986	0,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	443 685	444 986	0,3%
SIAEP Bas Livradois	145 814	159 316	
Total vendu à d'autres services (V3)	145 824	159 316	9,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



La répartition des volumes vendus par commune :

	2019 Conso	2020 Conso	2020 Evolution	2020 Part
Total	443 746	444 986	0,28%	100,00%
BONGHEAT	25 930	27 744	7,00%	6,23%
COURPIERE	45 376	46 054	1,49%	10,35%
DOMAIZE	1 771	2 345	32,41%	0,53%
EGLISENEUVE PRES BILLOM	47 300	47 027	-0,58%	10,57%
ESTANDEUIL	23 948	23 321	-2,62%	5,24%
FAYET LE CHATEAU	21 889	24 088	10,05%	5,41%
GLAINE MONTAIGUT	25 240	25 287	0,19%	5,68%
ISSERTEAUX	41 625	38 421	-7,70%	8,63%
MAUZUN	5 272	4 996	-5,24%	1,12%
MONTMORIN	33 312	36 172	8,59%	8,13%
NERONDE SUR DORE	22 072	22 539	2,12%	5,07%
NEUVILLE	24 843	23 935	-3,65%	5,38%
SAINT DIER D AUVERGNE	36 721	36 059	-1,80%	8,10%
SAINT FLOUR L ETANG	22 749	23 248	2,19%	5,22%
SERMENTIZON	31 057	30 887	-0,55%	6,94%
TREZIOUX	34 641	32 863	-5,13%	7,39%



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 614	3 351	107,6%
Volume de service (V9)	6 606	4 251	-35,6%

Les volumes de service du SIAEP sont calculés annuellement et tiennent compte des volumes suivants : lavage des réservoirs, analyseurs de chlore, désinfection des réseaux neufs, test des poteaux incendie, pertes d'exploitation au niveau des réservoirs.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	451 905	452 588	0,1%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 410 kilomètres au 31/12/2020 (378 au 31/12/2019).

Ce linéaire tient compte du réseau d'adduction et cette modification de linéaire fait suite à la mise à jour des plans dans le cadre de la réalisation de notre schéma directeur d'eau potable.

1.8. Les ouvrages de stockage



STATION DE POMPAGE

Station de pompage	Pont du château	Boucle du Buisson	50
Station relais n°1	Neuville	Le Chemin	200
Station relais n°2	Bongheat	L'Orme	200
Station relais n°3	Fayet le château	La Prunelière	200

RESERVOIRS

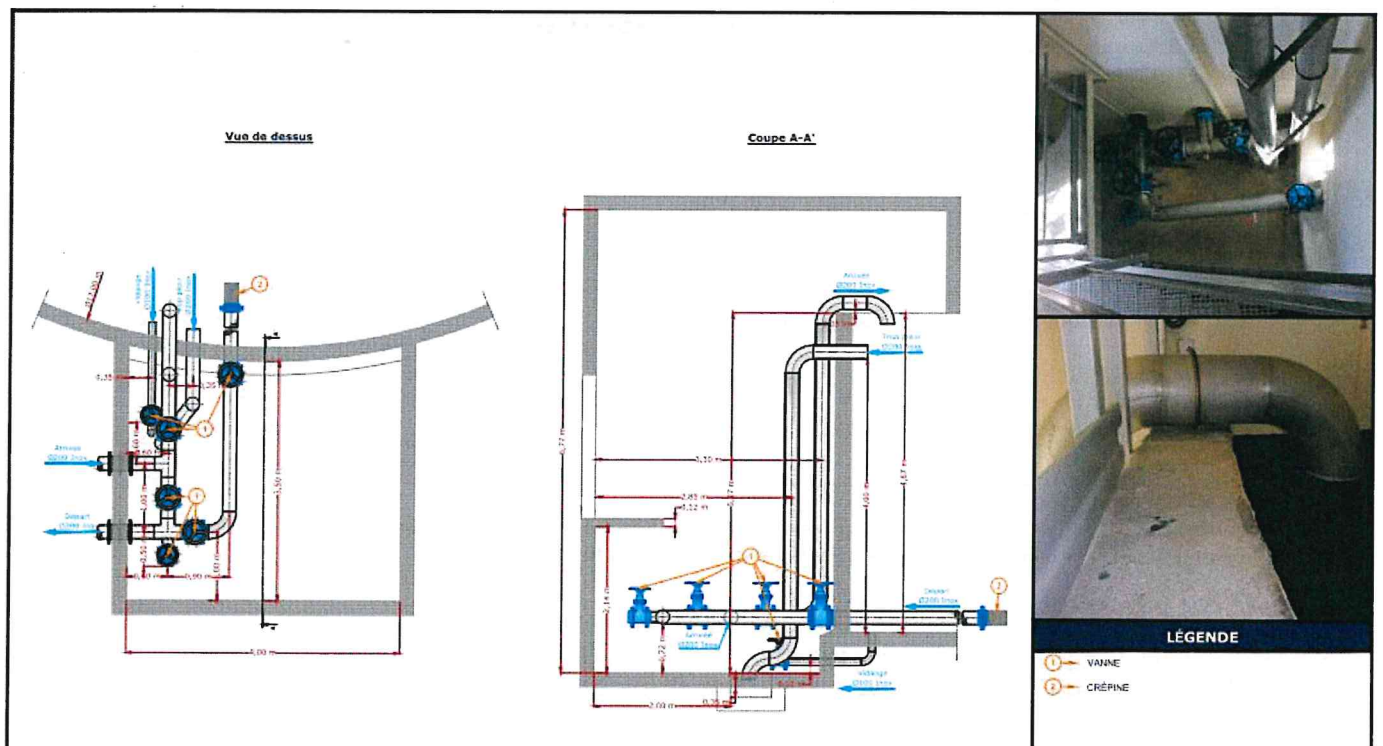
Courcourt	Seychalles	Courcourt	1 000
Les Granges	Neuville	Les Granges	200
Lair	Néronde sur Dore	Lair	200
Mauzun	Mauzun	Mauzun	1 000
"	Mauzun	Mauzun	2 x 200
La Boissière	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
La Couleyre	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
Grun de Paillat	Trézioux	Grun de Paillat	500
Marmy	Sermentizon	Marmy	200
Le Quay	Isserteaux	Le Quay	200
La Vialle	Montmorin	La Vialle	150

TOTAL

15 réservoirs

4 800

Schéma de principe du réservoir de Courcourt réalisé dans le cadre du schéma directeur :



2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 660_€ au 01/01/2020
660_€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	65 €	65 €
	Abonnement ⁽¹⁾ PRE DN 15 mm	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,39 €/m ³	1,39 €/m ³
Autre : Contrôle légal qualité de l'eau		0.04 €/m ³	0.04 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m ³	0,035 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : Etablissement public Loire – soutien d'étiage	0,006 €/m ³	0,006 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/10/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service

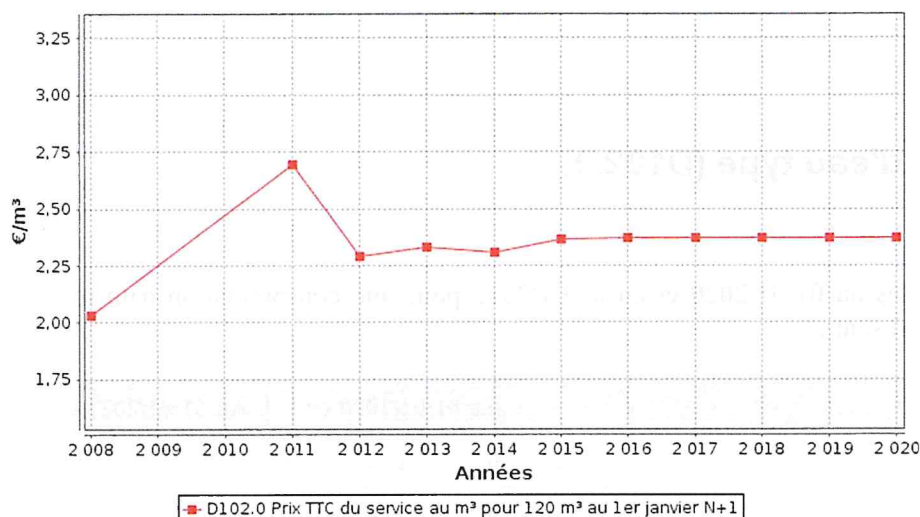
2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,00	65,00	0%
Part proportionnelle	171,60	171,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	236,60	236,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	SANS OBJET		
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre : Établissement public Loire – soutien d'étiage	0,72	0,72	0%
TVA	14,80	14,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	47,32	47,32	0%
Total	283,92	283,92	0%
Prix TTC au m³	2,37	2,37	0%

Pas d'augmentation sur le prix de l'eau depuis 2016



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☐ annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ annuelle

DEPUIS 2020, UNE EVOLUTION DES MODES DE PAIEMENT

Afin de répondre à la demande de nombreux abonnés, le SIAEP a mis en place de nouveaux modes de paiement :

SOLUTIONS CLASSIQUES :

- Une seule facture par an avec la consommation réelle
- Possibilité de payer ses factures par :
 - Chèque à envoyer à Lille
 - Internet – PayFIP (les codes se trouvent sur le dos de la facture)
 - TIPI (talon de paiement à retourner : il faut envoyer le RIB seulement la première fois)

SOLUTIONS TRANQUILITEES :

- **Mensualisation** en 9 échéances pour une meilleure répartition de vos dépenses

Pour la mise en place de la mensualisation, il faut nous retourner 1 contrat de mensualisation, un mandat SEPA et votre RIB

- Prélèvement automatique à échéance (1 fois par an)

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 444 986 m³/an (443 746 m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Pas d'augmentation

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	957 047 €	992 880 €	3.74 %
<i>dont abonnements</i>	324 195 €	332 562 €	
<i>dont mensualisation année N+1</i>		34 181 €	
Recette de vente d'eau en gros	0 €	0 €	
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	
Total recettes de vente d'eau	960 890 €	992 880 €	3.74 %
Recettes liées aux travaux	34 976 €	81 107 €	131.89 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Loyer appartement)	5 704 €	5 906 €	3.54 %
Total des recettes	1 119 055 €	1 340 588 €	19.79 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 175 647 € (1 094 540 € au 31/12/2019).

L'importante hausse des recettes liées aux travaux s'explique par :

- Une importante opération de pose de poteau d'incendie notamment pour la commune de Fayet le château
- La création d'un lotissement sur la commune de Neuville
- Un nombre important de branchement neuf (64 en 2020 pour 41 en 2019).

PI Les Moulins – FAYET le CHATEAU :



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2020
Microbiologie	24	0	21	0
Paramètres physico-chimiques	25	1	21	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2019	Taux de conformité Exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96%	90.5 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

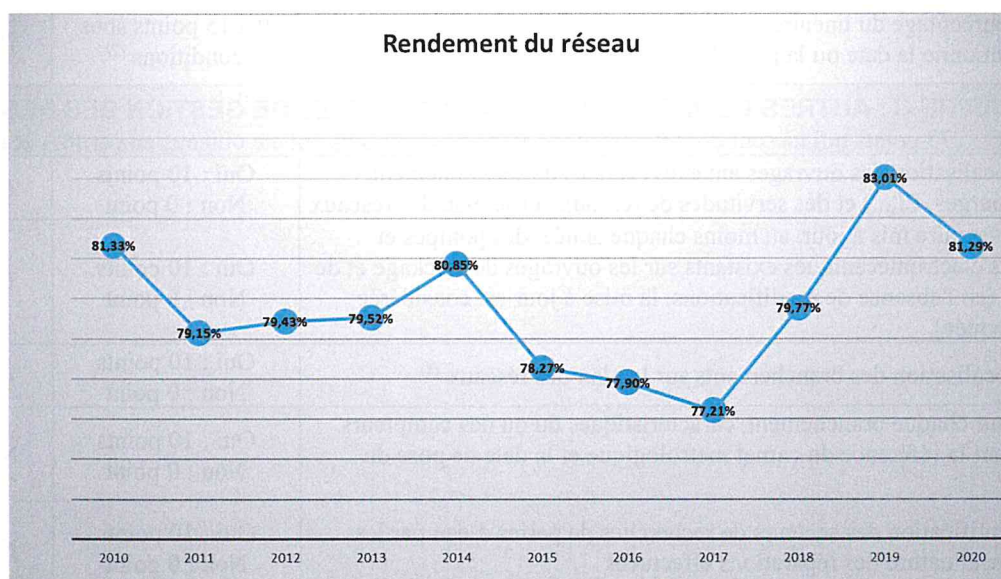
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	83 %	81,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,33	4,23
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	77,3 %	75 %



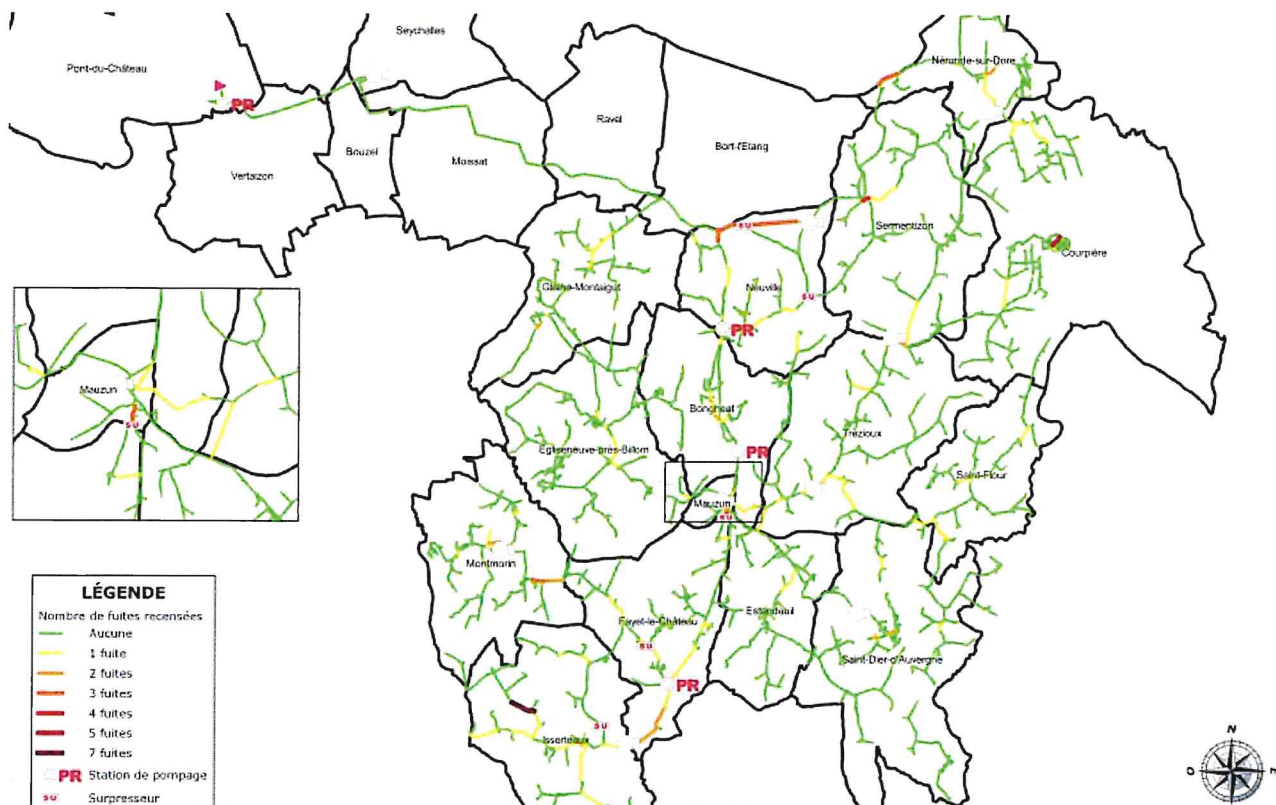
Les fuites réparées en 2020 :

- 30 sur le réseau dont 3 cassés par des entreprises
- 6 sur des branchements

Pour mémoire, le SIAEP avait réparé 58 fuites en 2019.

La phase 1 du schéma directeur d'eau potable réalisée par le bureau d'études SAFEGE nous a permis de sectoriser

les tronçons où nous avons réparé le plus de fuite :



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m³/j/km (0,9 en 2019).

3.3.3.

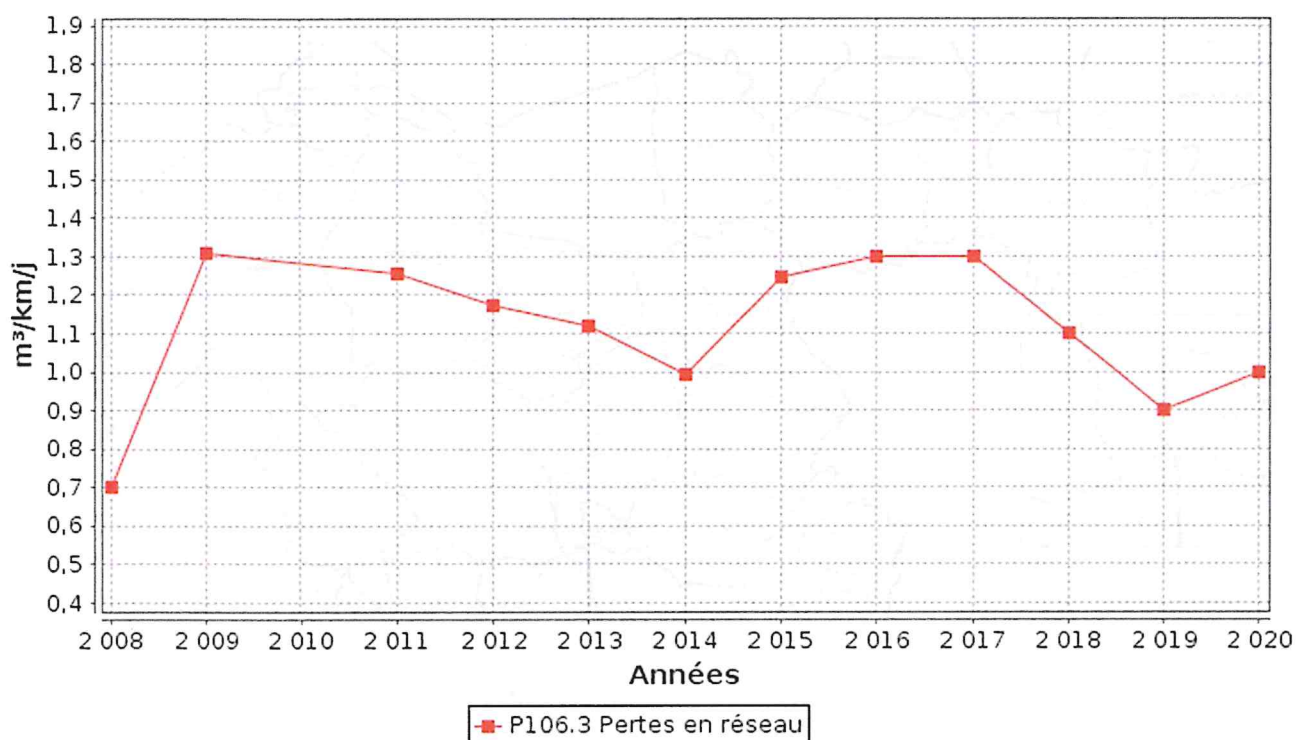
Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1 m³/j/km (0,9 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

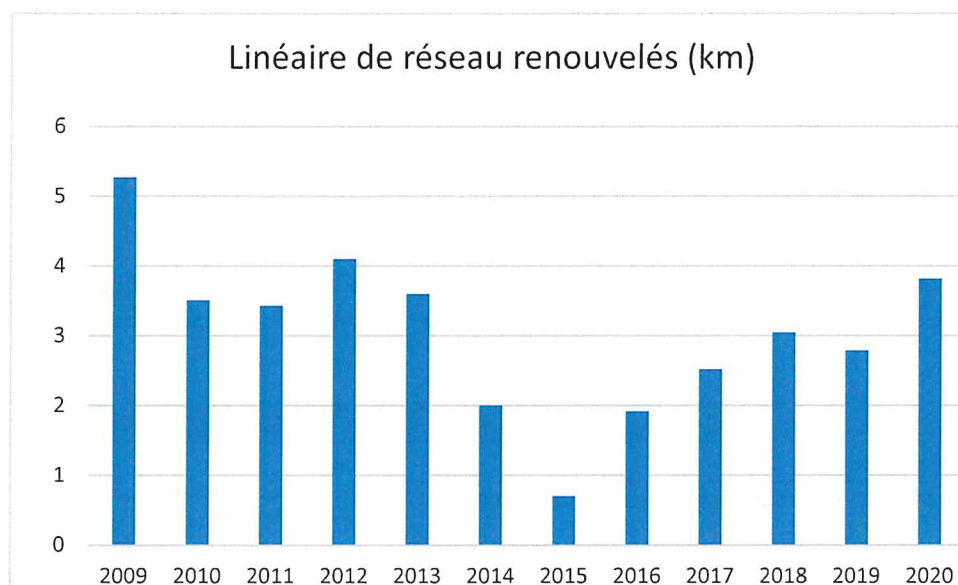


Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé. Au cours des 5 dernières années, 14,09 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1.92	2.52	3.045	2.793	3.815

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,71% (0,57 en 2019).



3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	SANS OBJET PAS DE BRANCHEMENT PLOMB	
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Les Travaux réalisés ou planifiés sur 2020



Le SIAEP Rive Gauche de la Dore réalise annuellement des opérations de travaux. En 2020, 3 km 815 mètres de réseaux ont été renouvelé dont 750 mètres en régie.

Les travaux de l'année 2020 :

Le Programme de travaux 2019/2020 :

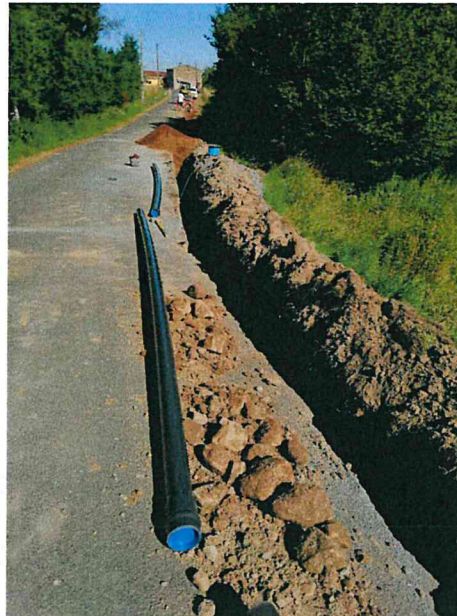
Maîtrise d'œuvre : **SOCAMA**

Entreprises : **DELAVET et SCIE**

- Renouvellement canalisation Coissard – FAYET LE CHATEAU (PVC 110 – 930 ml – 6 Branchements)
- Renouvellement canalisation rue Annet Marret– COURPIERE (PVC 110 – 365 ml – 13 Branchements)
- Renouvellement canalisation Le Pereyret/Les Plaines – MONTMORIN (PVC 110 – 1 122 ml – 2 Branchements)
- Renouvellement canalisation Accélérateur/ Le Vernet – MAUZUN (PVC 200 – 500 ml)



Seymiers – Fayet le Château



Les Plaines - Montmorin

	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	298 015
Montants des subventions en €	119 206

Les Travaux en régie :

La Traversse du Bourg – Saint-Flour l'Etang
PVC 110 – 405 ml

Les Charrots – Saint-Flour l'Etang

Déplacement réseau sous le domaine public – PEHD 32 – 250 ml

Lotissement Neuville

PEHD 40 – 145 ml – 11 lots

La réhabilitation des ouvrages :

- Réhabilitation du réservoir des Granges à Neuville

Entreprise EPRS : Etanchéité Intérieure – Huisserie – Réparation ponctuelle dôme - Aérations

SIAEP : Hydraulique – peinture intérieure



- Echelle intérieure des cuves
Réservoir de la Vialle à Montmorin
Réservoir de Paillat à Saint-Flour l'Etang

4.3.Montants financiers en 2020

Libellé	Réalisations 2020
<u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	
Opération 127 ACQUISITION DIVERS MATERIELS	250,00
Opération 128 MATERIEL DE TRANSPORT	13 444,24
Opération 130 ACQUISITION INFORMATIQUE ET MOBILIER	1 418,00
Opération 156 PROGRAMME 2016-2017	10 200,07
Opération 170 PROGRAMME 2018-2019	253 018,35
Opération 171 PROGRAMME 2019-2020	260 710,00
Opération 175 PROGRAMME 2020-2021	6 936,00
Opération 176 RESEAU AEP ST FLOUR LE BOURG	17 453,00
Opération 180 ECHELLES LA VIALLE ET PAILLAT	2 821,61
<u>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</u>	566 251,27
<u>TOTAL DEPENSES TRAVAUX</u>	551 139,03
<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>	
PROGRAMME 2016-2017	
DEPARTEMENTS	103 313,80
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (SIAEP BAS LIVRADOIS)	7 566,33
Opération 156 PROGRAMME 2016-2017	110 880,13
PROGRAMME 2018-2019	
DEPARTEMENTS	134 039,87
Opération 170 PROGRAMME 2018-2019	156 304,87
<u>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</u>	267 185,00

4.4.État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0	0
	En intérêts		

4.5.Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 304 995 € (299 550 € en 2019).

4.6.Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Programme de travaux 2021/2022	2022	350 000 €
Schéma Directeur Eau potable	2021	78 204 €

4.7.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de travaux 2020/2021 ISSERTEAUX – La Rochette ISSERTEAUX – La Beauté ISSERTEAUX – Regard de comptage Bas Livradois DOMAIZE – La Vigne PONT DU CHATEAU – Clôture – Vanne achat d'eau	2021	275 000 €
Travaux régie Renouvellement réseau SERPANOUX - Montmorin	2021	20 000 €
COURPIERE Avenue du Général Leclerc	2021	60 000 €
Compteurs de sectorisation et vanne de sectionnement	2021	90 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a accordé 0 € d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Actions de communication

6.1. Bulletin d'information

UNE EVOLUTION DES MODES DE PAIEMENT

Afin de répondre à la demande de nombreux abonnés, le SIAEP a mis en place de nouveau mode de paiements.

SOLUTIONS CLASSIQUES :

- Une seule facture par an avec votre consommation réelle
- Possibilité de payer ses factures par chèque, par Internet ou avec PayFIP

SOLUTIONS TRANQUILITEES :

- Mensualisation en 9 échéances pour une meilleure répartition de vos dépenses
- Prélèvement automatique à échéance (1 fois par an)

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter ou vous rendre sur notre site internet : tous les formulaires sont en ligne.

INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Les bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

DES INVESTISSEMENTS ANNUELS - PROGRAMME TRAVAUX 2020

Montant des travaux : **295 000 € HT** dont **123 000 €** de subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Maîtrise d'œuvre : **SOCAMA**

Entreprises : **DELAVET et SCIE**

- Renouvellement canalisation Coissard – FAYET LE CHATEAU (PVC 110 – 930 ml – 6 Branchements)
- Renouvellement canalisation rue Annet Marret– COURPIERE (PVC 110 – 365 ml – 13 Branchements)
- Renouvellement canalisation Le Pereyret/Les Plaines – MONTMORIN (PVC 110 – 1 122 ml – 2 Branchements)
- Renouvellement canalisation Accélérateur/ Le Vernet – MAUZUN (PVC 200 – 500 ml)

LA PROCEDURE POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DE MAUZUN TOUJOURS EN COURS



Depuis l'enquête publique de Février 2019, le dossier avance.

En effet, le SIAEP est représenté par Maître MAISONNEUVE qui a rédigé sa requête avant instruction par le juge du tribunal administratif.

6.2. Application d'information des abonnés :



Communiqué de presse 2021

PanneauPocket au service du SIAEP Rive Gauche de la Dore pour communiquer avec la population

Le SIAEP Rive Gauche de la Dore se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Par ce système simple et efficace, le Syndicat peut prévenir **instantanément** les abonnés de son territoire à chaque **alerte et information**, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social

Les alertes (coupures d'eau...), informations (gestion de l'eau, relève des compteurs d'eau...), actualités (travaux, aménagements réalisés sur le réseau) ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés au SIAEP Rive Gauche de la Dore. En plus, les alertes et informations sont gérées par Communes pour être destinataire des informations qui vous sont directement destinées.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les Communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), Ecoles, Unions des Sapeurs-Pompiers et Gendarmeries qui l'intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 6000 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...).

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs entités. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants.

Retrouvez dès à présent toutes les communes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket.

Pour plus d'informations :

www.panneaupocket.com



Partenaires officiels



7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 778	7 840
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,37	2,37
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96%	90,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83%	81,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,9	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,9	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,57%	0,71%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,006	0

8. La note de L'agence de l'eau Loire Bretagne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

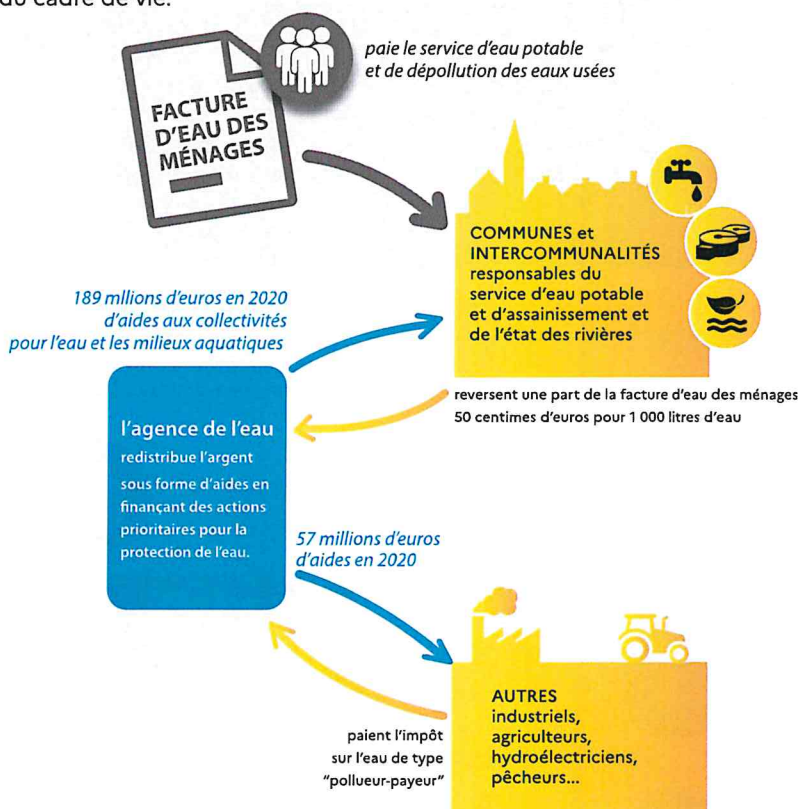
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un **rapport annuel** sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



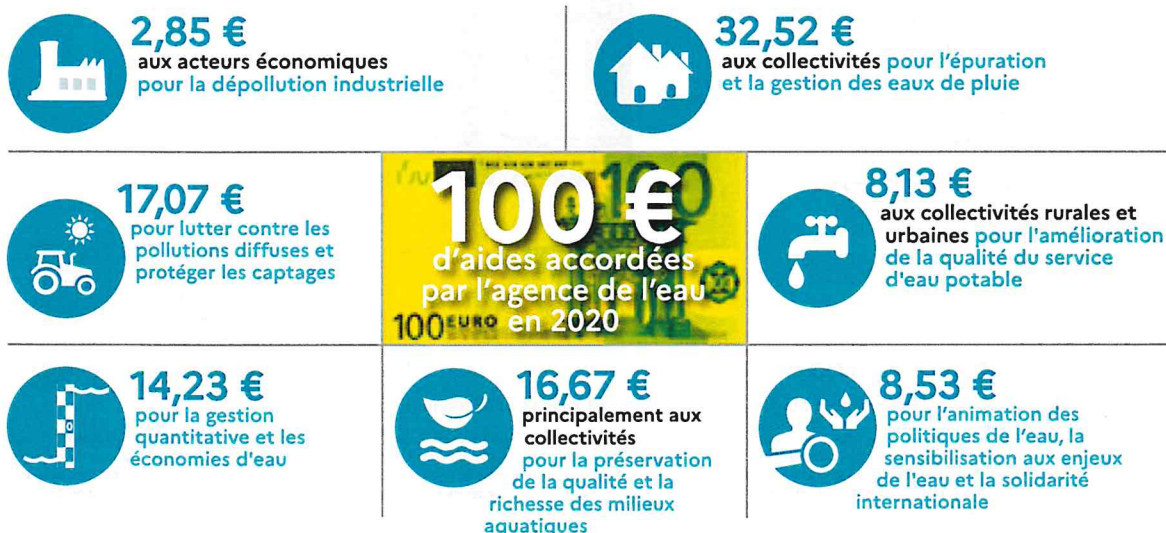
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

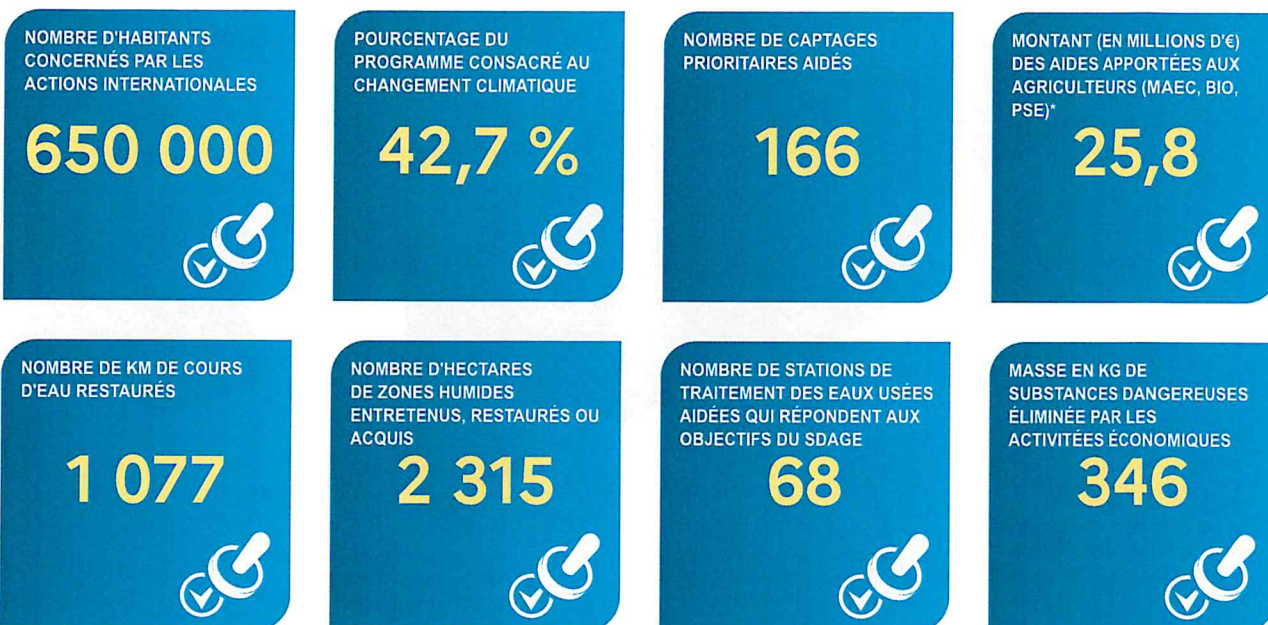


En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « **France Relance** » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

**DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

**LES
COMITÉS
DE BASSIN**

**les inondations
et le milieu marin**

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site **enimmersion-eau.fr**

Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Réalisation : AEI-B-DIC • mars 2021
Impression : Dupli Print - imprimé sur papier PEFC™
Cédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert - visuel consultation MTE

S.I.A.E.P. RIVE GAUCHE DE LA DORE A ESTANDEUIL (Puy-de-Dôme)

**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DU SYNDICAT
-----**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 22 Juillet 2021 à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur GONIN Michel.

Étaient présents : Mesdames GRIMARD Angèle, GUILHOT Laurence, OBOLENSKY Jennifer, DUGAND Magali, DEFFRADAS Christiane, Messieurs PFEIFFER Bernard, GOSIO René, CASSOUX Brice, TRAVERS Jean Michel, BELNOU Jean-Bernard, PARROT Yohan, CHARBONNEL Dominique, RALUY Olivier, RENE Roland, PIREYRE Éric, MASSON Lucien, GONIN Michel, BAUDIMENT Philippe, SESSA Jean-Louis, MARTEL Renaud et SEVILLA Paul formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme BROSEL Véronique par M. TRAVERS Jean-Michel, M. PIC Bernard par M. PARROT Yohan, M. ROCCHETTO Lionel par M. CHARBONNEL Dominique, M. JUILLARD-CONDAT par M. SESSA Jean-Louis et M. DOS SANTOS Christophe par Mme DUGAND Magali et M. BERTIN Frédéric par M. SEVILLA PAUL.

Étaient excusés ou absents : Madame MATHIEU Nelly et Messieurs FAYET Pierre, SWITEK Samuel.

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

Membres en exercice : 30 Présents : 21 Représentés : 6 Absents/excusés : 3

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2020

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'exercice 2020.

Ce rapport sera envoyé par courrier aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal ainsi qu'aux différents services de l'état (ARS, Conseil Départemental, Agence de l'eau et DDT).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site internet du SIAEP et sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Fait et délibéré au siège à Estandeuil

les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Président :

Michel GONIN

